

Que serait le département de la Somme sans ses associations ?

Dans le cadre des élections cantonales de 2011, les Groupes associatifs de Pays (GAP)¹ de la Somme, (Picardie Maritime, Grand Amiénois et Est de la Somme), ont choisi de vous interpeller pour recueillir votre avis sur les rapports que vous instaurerez avec les associations si vous êtes élu.

Plus ou moins importantes, reposant entièrement sur des bénévoles et/ou employant du personnel, œuvrant dans les secteurs sociaux, culturel, sportif, sanitaire, d'insertion, de la famille, du tourisme... les associations apportent, par leur diversité, une richesse indéniable tant elles sont parties prenantes de tous les secteurs de la vie. Dans l'organisation sociale « à la française », il est impensable de se passer de cette énergie au service du plus grand nombre.

En chiffres, la vie associative dans le département de la Somme c'est 11 000 associations actives, plus de 14 000 salariés (pour une masse salariale de plus de 248 325 000 euros). Preuve de la vitalité de ce secteur, l'emploi associatif s'est développé ces 3 dernières années deux fois plus vite que dans les autres secteurs d'activités. Mais la vie associative, c'est également près de 140 000 bénévoles engagés.

Les associations méritent d'être reconnues pour ce qu'elles sont ET d'être soutenues pour ce qu'elles font. Leur diversité, leurs compétences et leur omniprésence en font des interlocuteurs légitimes du Conseil général, car leur expertise du terrain les met en position d'imaginer, de proposer, d'expérimenter et de faire...

Aujourd'hui sur le département, les associations, au-delà de leurs différences, ont su se rencontrer, échanger, se confronter, s'inscrire dans le débat politique pour faire entendre leurs points de vue. C'est la raison pour laquelle les GAP de la Somme vous demandent de répondre à 3 questions sur les sujets qui les préoccupent particulièrement :

Question 1 : Quel est à votre avis, le lien entre vie associative et développement du territoire ?
Comment envisagez-vous établir la relation financière avec les associations de terrain ?

Question 2 : Comment pensez-vous organiser le lien politique et technique avec les associations de votre territoire ?
Pensez-vous mettre en place un interlocuteur spécialisé pour la vie associative au sein du Conseil Général ?

Question 3 : A votre avis, quel impact aura la réforme des collectivités territoriales sur l'action du conseil général (dans ses projets et financements aux associations) ?
Comment comptez-vous soutenir et aider les associations qui s'inquiètent des problèmes qui se posent dès maintenant mais qui risquent de s'aggraver à partir de 2014 ? (problème de trésorerie, suppression ou pas de financements...)

Les réponses qui seront apportées à ces questions par les candidats seront diffusées aux associations de la Somme par le biais du site de la CPCA Picardie¹ (www.cPCA-picardie.fr).

Sensibles à l'attention apportée à notre démarche, nous vous adressons nos remerciements pour les réponses que vous voudrez nous faire parvenir.
Les GAP de la Somme

Merci d'envoyer vos réponses à :

GAP de la Somme – 9 rue de l'Amiral Courbet – 80000 AMIENS ou à picardie@cPCA.asso.fr

¹ Voir plaquette jointe